

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 9 (1868), p. 1-22

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1868__9__1_0

© Société de statistique de Paris, 1868, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



I.

Procès-verbal de la séance du 2 novembre 1867.

Le 2 novembre 1867, la Société de statistique de Paris s'est réunie sous la présidence de M. Wolowski. — Le procès-verbal de la séance du 6 juillet dernier est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel, en présentant la candidature de M. de Lucca, professeur de géographie et d'économie politique à l'université de Naples, fait connaître à la Société que c'est par erreur que cette présentation n'a pas eu lieu dans la séance du 6 juillet. Il demande, en conséquence, que, pour ne pas prolonger le retard dont elle a été l'objet, et contre lequel a déjà réclamé plusieurs fois le candidat, il soit passé outre immédiatement au vote.

Cette demande est appuyée par M. le président, qui énumère les titres scientifiques de M. de Lucca. L'assemblée, après avoir décidé qu'elle voterait immédiatement, confère, à l'unanimité, à M. de Lucca le titre de membre titulaire. Elle décide, en outre, que son élection remontera au 1^{er} juillet.

Il est fait hommage à la Société par M. le docteur Vingtrinier, un de ses membres, d'un exemplaire des brochures ci-après : *Rapport à M. le préfet de la Seine-Inférieure sur l'épidémie du choléra en 1866* ; — *Compte rendu de l'assemblée générale annuelle de l'association des médecins du département de la Seine-Inférieure, le 7 juin 1867* ; — *Rapport sur l'épidémie de variole, en 1864-1865, dans le département de la Seine-Inférieure* ; — *Rapport sur le prix Dumanoir (prix de vertu en 1867)*.

M. Legoyt communique divers renseignements sur les travaux du Congrès international de statistique de Florence, dont il a fait partie comme un des délégués du gouvernement et de la Société de statistique de Paris (voir page 3).

Une discussion s'élève à la suite de cette communication.

M. le président déclare qu'il ne considère pas comme entièrement fondés certains reproches adressés par le préopinant aux travaux du Congrès. Cette assemblée n'a pas oublié notamment que sa mission consiste, non-seulement à signaler aux gouvernements de nouveaux sujets d'investigations statistiques, mais encore à dresser des cadres, des formulaires de ces nouvelles recherches. Il cite à titre d'exemple les questionnaires relatifs à la statistique de la circulation fiduciaire, des banques, des institutions de crédit foncier, et du mouvement des métaux précieux. Il saisit cette occasion de rendre hommage à l'étude vraiment consciencieuse dont

le programme a été l'objet dans les sections, et, en outre, à la bonne foi, à la loyauté qui ont présidé aux débats. C'est ainsi qu'à propos de la discussion relative à la statistique des métaux précieux, un certain nombre de savants venus dans la section avec l'intention bien arrêtée de soutenir le principe du métal monétaire unique, substitué aux deux métaux, se sont rendus aux considérations développées en faveur de l'emploi des deux métaux.

M. Horn ne croit pas que les Congrès de statistique aient mission de soulever des discussions de pure théorie. Leur compétence doit se borner à rechercher les faits économiques ou sociaux non encore explorés sur lesquels il peut être utile d'ouvrir une enquête. S'il en était autrement, c'est-à-dire s'ils voulaient étudier les questions que ces faits peuvent soulever, ils seraient peut-être amenés à préparer le cadre de l'enquête nouvelle d'après un ordre d'idées spécial, étroit, exclusif, c'est-à-dire dans le sens d'une solution déterminée à l'avance. L'enquête manquerait ainsi du caractère de généralité, d'impartialité, qui doit en faire le succès. Aussi ne comprend-il pas, qu'à l'occasion d'une statistique des métaux précieux, la thèse, si controversée, des avantages ou inconvénients de l'étalon double ou unique, ait été discutée. Elle est essentiellement du domaine de l'économie politique pure. Il ne voit pas, d'ailleurs, clairement comment une statistique des métaux précieux pourrait exercer une influence quelconque sur la solution de la question.

M. le président estime, au contraire, qu'une statistique de cette nature doit fournir les véritables éléments de cette solution. C'est ce qui arriverait, par exemple, si elle fournissait la preuve que la production de l'or tend à décroître et que celle de l'argent prend un mouvement ascendant caractérisé. Or, d'après les faits recueillis jusqu'à ce jour par les hommes les plus autorisés, et notamment par M. Newmarch de Londres, et par le savant bibliothécaire de la ville de Hambourg, le docteur Sœtbeer, tel serait précisément le cas. Dans cette hypothèse, le principal argument en faveur de l'or comme métal monétaire unique, c'est-à-dire sa substitution à l'argent, graduellement éliminé de la circulation, tomberait de lui-même.

M. Frignet fait observer que, dans l'opinion des personnes les plus compétentes, par suite de leur séjour dans les districts miniers de la Californie et du Nevada, ou de leur participation directe à la production de l'or et de l'argent, il est impossible, quant à présent, de déterminer quelle sera l'importance de la production annuelle des deux métaux, lors de l'exploitation régulière des filons de la grande chaîne de la Sierra Nevada, du Mexique à l'Orégon. Il ajoute que la production de l'or en Australie et Californie n'a pas fait baisser, jusqu'à ce jour, la valeur de ce métal, mais qu'il n'est pas possible de dire qu'il n'en sera pas ainsi un jour. En effet, la plus grande partie de ce métal exportée en Europe provient des lavages (*placers*) et non de l'exploitation des filons aurifères, surtout en Australie. Il suffirait soit de la découverte d'un procédé d'extraction plus économique, soit du traitement en grand des résidus ou *sulphurets*, pour produire immédiatement des quantités d'or bien plus considérables que jusqu'à ce jour. En l'état, il paraît donc prudent de conserver les deux métaux monétaires.

C'est dans ce sens que se sont prononcés le Congrès et le peuple de la Californie, lorsqu'en février 1864 fut soulevée la question de l'introduction du cours légal du papier-monnaie (*greenback*). On proposa de modifier la constitution, qui, en adoptant les deux métaux, rejetait toute circulation de papier-monnaie (*currency*). La question des deux métaux fut, par ce fait, soulevée, et, après de longs débats, il

fut résolu qu'on repousserait les *greenbacks*, et qu'on maintiendrait les deux métaux, parce que, suivant l'immense majorité des orateurs, il était impossible d'assigner des limites à la production de l'or par l'exploitation des filons de quartz.

Dans l'opinion de *M. Millot*, la même incertitude règne au sujet de la production de l'argent, très-limitée actuellement, non par l'épuisement des filons, mais par la rareté relative du mercure, qui joue un rôle si considérable dans le traitement du minéral argentifère. Si de nouvelles mines de mercure étaient découvertes, surtout dans le voisinage des mines d'argent, la production de ce métal pourrait prendre des proportions inconnues jusqu'à ce jour.

M. Horn critique l'organisation des Congrès de statistique, particulièrement au point de vue de la prédominance de l'élément officiel. A son avis, cette prédominance est un obstacle à la liberté des discussions, obstacle qui ne se produirait pas, si le Congrès ne relevait que de lui-même; car, dans ce cas, toutes les opinions y seraient représentées.

M. Legoyt répond que l'élément officiel tend, au contraire, à s'y amoindrir par le fait de la proportion croissante de l'élément libre. Sur 717 membres au Congrès de Florence, on comptait au plus de 18 à 20 délégués officiels. *M. Legoyt* est convaincu que la présence dans le Congrès de statisticiens pratiques, expérimentés, connaissant toutes les difficultés des enquêtes sur les grands intérêts d'un pays, est indispensable pour prévenir des résolutions hasardées, aventureuses, irréalisables, qui compromettraient la juste influence de cette assemblée. Leur présence ne suffit même plus aujourd'hui, par suite de l'immense supériorité numérique de l'élément libre, c'est-à-dire des statisticiens-théoriciens, pour empêcher de véritables fautes dans ce sens. C'est ainsi que, malgré les protestations de quelques délégués officiels, le Congrès de Florence a voté l'insertion, dans le programme du recensement, d'une question relative au nombre des enfants naturels, consacrant ainsi la violation d'un des secrets que les familles gardent avec le plus de soin.

La séance est levée à la suite de cette discussion.

II.

Rapport à la Société de statistique de Paris sur les travaux du Congrès de Florence.

« Messieurs, depuis le Congrès de Bruxelles, dont le vaste programme embrassait tout le domaine de la statistique et qui semblait avoir épuisé les grandes questions qu'elle soulève, les commissions organisatrices de ses réunions ultérieures paraissent avoir été dominées par la crainte de ne pouvoir offrir à ses délibérations des sujets en nombre suffisant et à la hauteur des statisticiens éminents dont il se compose. De là des questionnaires d'une étendue considérable, touchant aux matières les plus variées, les plus importantes, et dont l'examen approfondi, même en section ou commission, ne serait possible que dans l'hypothèse de leur distribution préalable aux membres du Congrès, au moins quelques mois avant leur réunion.

« C'est surtout à Florence que ce grave inconvénient, au point de vue de la maturité des délibérations, d'une *surabondance*, si je puis ainsi dire, de sujets d'étude, s'est manifesté le plus vivement. On y a vu, en effet, dans les derniers jours de la session, les rapporteurs des sections obligés, d'abord de supprimer, au moins à la

lecture, les considérations préliminaires des conclusions qu'ils étaient chargés de soutenir devant l'assemblée générale, et, plus tard, de déposer leur travail tout entier sur le bureau sans pouvoir en donner connaissance.

« Conformément à un précédent regrettable, qui remonte, je dois le dire, au Congrès de Vienne (1857), le programme de la commission italienne, ce programme, comme nous le verrons bientôt, si rempli, si vaste, si varié, n'a été distribué aux membres du Congrès qu'à la veille de l'ouverture du Congrès. C'est, en quelque sorte, comme si un projet de loi de la plus grande importance n'était remis, avec l'exposé des motifs, aux membres d'un Corps législatif qu'au moment de la discussion.

« Il est donc indispensable que les organisateurs du prochain Congrès prennent l'une ou l'autre des deux mesures suivantes : ou étendre la durée du Congrès, fixée (on ne sait trop pourquoi) à six jours, ou réduire sensiblement le programme, en ne le composant que d'un petit nombre de questions véritablement dignes de son attention.

« Ils devront, en outre, pour donner à leurs travaux la plus grande maturité possible, faire parvenir ce programme aux principaux statisticiens officiels et privés de l'Europe, au moins un mois avant l'ouverture de la session.

« Le programme italien me paraît appeler une observation particulière. Ses savants auteurs ont peut-être un peu perdu de vue que ce document, au moins dans la pensée de ses fondateurs (pensée religieusement suivie à Bruxelles et à Paris, un peu moins fidèlement à Vienne, Londres et Berlin), ne doit pas se borner à signaler au Congrès de nouveaux sujets d'enquêtes statistiques; il est encore tenu de soumettre à son examen, sous la forme d'un questionnaire, le plan détaillé et pratique de ces enquêtes. Ceux qui ont eu à rédiger des formulaires de cette nature, savent, en effet, que leur préparation appelle, en quelque sorte, forcément un examen approfondi de la matière. Ils savent, en outre, que l'énoncé même, le simple libellé d'une question, facilite ou complique au plus haut degré la réponse.

« Avant d'apprécier les travaux des sections et de l'assemblée générale du Congrès de Florence, je dois un souvenir à ceux de la réunion préparatoire des délégués officiels. Cette réunion, que j'appellerai *l'avant-congrès*, et qui se compose des statisticiens les plus expérimentés, a généralement pour mission, d'abord de faire une étude rapide du programme, et d'indiquer les moyens d'en faciliter la discussion, puis de signaler les vœux qu'il pourrait être utile de soumettre à l'assemblée, en dehors de ce programme; enfin, d'indiquer les nouveaux sujets d'étude dont il conviendrait de saisir un autre congrès. Elle est encore appelée à donner son avis sur les modifications à introduire immédiatement dans le règlement d'ordre des sections ou de l'assemblée générale, et ultérieurement dans l'organisation du Congrès. Elle est, d'ailleurs, pour les délégués officiels, une occasion de se retrouver réunis et d'échanger de nouveaux témoignages de mutuelle et affectueuse estime.

« Or, dans la réunion préparatoire qui m'occupe, l'ordre du jour appelait la discussion d'une question des plus importantes, celle de la réforme, et d'une réforme assez radicale, de l'institution même des Congrès de statistique. Une proposition présentée dans ce sens au Congrès de Berlin (1863) par M. le docteur Engel, directeur du Bureau de statistique de Prusse, et renvoyée par cette assemblée à l'examen d'une commission internationale chargée de faire son rapport à sa session suivante, ne tendait à rien moins qu'à dépouiller l'institution de son caractère officiel, pour

en faire une assemblée complètement indépendante, autonome, ne relevant que d'elle-même, se réunissant aux lieux et aux époques de son choix, sans solliciter l'adhésion des gouvernements, sans même les inviter, je crois, à s'y faire représenter.

« Si, à Berlin, cette proposition avait rallié un certain nombre de partisans, elle avait rencontré d'énergiques adversaires, particulièrement chez les représentants de la France, de l'Angleterre et de l'Autriche. Or, partisans et adversaires se retrouvaient à Florence, fermement décidés à rester fidèles à leurs opinions. Une lutte très-vive paraissait donc imminente au sein de la réunion des délégués, lorsque, sur la nouvelle de l'impossibilité pour le rapporteur de la commission internationale, de se rendre au Congrès, l'examen du projet Engel a été renvoyé à une autre session. Mais, à en juger d'après les dispositions de la réunion, dispositions manifestées par certains votes que je qualifierai de *conservateurs*, il est permis de croire qu'il eût été repoussé à une grande majorité. C'est ainsi qu'elle a rejeté toutes les autres propositions tendant à modifier, même légèrement, l'organisation du congrès qui devait s'ouvrir le lendemain, et notamment celle, assez considérable il est vrai, qui demandait la suppression des sections ou commissions et la discussion immédiate du programme par l'assemblée générale. Elle n'a même pas voulu autoriser un modeste essai, qui devait consister à faire débattre directement par l'assemblée une seule des matières du programme, celle de la statistique du crédit foncier.

« Si la réunion des délégués s'est ainsi montrée inflexible sur toutes les tentatives de modifier un état de choses qui lui paraissait donner satisfaction à tous les besoins, elle a exprimé, en revanche, une série de vœux très-utiles, très-pratiques sur les moyens, d'une part, de faciliter les envois à leur destination des documents officiels; de l'autre, de donner à ces documents, généralement peu connus, la plus grande publicité possible. Ces vœux, qui s'adressent aux gouvernements, seront certainement entendus.

« J'ai peu de choses à dire des travaux des sections, puisque je n'ai appartenu qu'à la première, et que les questions qui lui étaient soumises ont dû, et par leur nombre et par leur importance, absorber tout mon temps. Mais si (et je n'ai pas lieu de croire le contraire) les discussions ont partout été aussi graves, aussi nourries, aussi substantielles que dans cette section, où siégeait, d'ailleurs, le plus grand nombre des délégués officiels, le programme du Congrès a dû être tout entier l'objet d'un examen consciencieux.

« L'assemblée générale comptait 717 membres, dont 632 italiens et 85 étrangers. On voit que l'élément national figurait à Florence dans une énorme proportion. Elle n'avait pas été aussi forte dans les congrès antérieurs, ainsi que l'indique le tableau ci-après :

Congrès de	Nationaux.	Étrangers.	Total.	Étrangers pour 100 nationaux
Bruxelles	112	124	236	101.7
Paris	132	133	265	100.0
Vienne	464	77	541	20.9
Londres	505	90	595	17.8
Berlin	350	127	477	36.3
Florence	632	85	717	13.4

« Disons toutefois que cette large prédominance de l'élément italien au Congrès de Florence aurait été moindre, si la crainte du choléra n'avait retenu chez eux un

grand nombre d'étrangers. Dans tous les cas, elle atteste évidemment un goût très-vif et très-répandu, dans la Péninsule, pour les études économiques.

« Quoique très-nombreuse, l'assemblée n'a jamais cessé d'être calme et attentive. Elle a même fait preuve deux fois d'un tact, d'une réserve, d'une discrétion remarquables, en refusant de suivre sur le terrain politique quelques orateurs qui cherchaient à l'y entraîner. Elle s'est, en outre, montrée pleine de courtoisie pour les orateurs non italiens, et ne leur a pas ménagé les applaudissements.

« J'ai été frappé de l'excellent choix des rapporteurs des sections. Italiens, pour la plupart, ils s'exprimaient en français avec une remarquable facilité. On sait, d'ailleurs, que tous les hommes de ce pays qui ont reçu une éducation libérale, comprennent notre langue, lors même qu'ils ne la parlent pas. J'en ai trouvé la preuve dans les suffrages que l'assemblée décernait à nos orateurs français et dans les réponses dont ces discours étaient l'objet de la part des Italiens. Des rapporteurs de cette nation, quelques-uns ont montré un véritable talent oratoire, et, en général, j'ai constaté l'aisance, la *maestria*, souvent même l'éclat avec lequel la plupart d'entre eux occupaient la tribune. J'entendais bien dire autour de moi, même par leurs compatriotes, que ce n'était pas là de la véritable éloquence, l'éloquence qui se nourrit de faits et d'idées, mais une sorte de faconde propre au pays et qui est un des dons du climat privilégié de l'Italie. Tout entier sous le charme de cette parole sonore, brillante, imagée, je sacrifiais sans hésiter la substance à la forme.

« Le français a eu, au surplus, les honneurs du Congrès. Cela a été vrai, surtout dans les sections, où les Italiens et les étrangers ont fait le plus souvent à notre langue la courtoisie de la préférer à la leur, malgré le désavantage qui en résultait pour eux dans la discussion. L'allemand a bien essayé de se faire jour par l'organe de l'illustre représentant de la Bavière, mais sans succès, et la tentative n'a pas été renouvelée. Les Anglais eux-mêmes, quoique parlant très-difficilement le français, s'en sont constamment servis.

« En principe, on peut dire que l'emploi simultané de plusieurs langues, tel qu'il s'est pratiqué dans quelques sessions précédentes, et notamment à Berlin et à Londres, est le plus grand écueil du Congrès, la majorité des orateurs ne se comprenant pas et ne pouvant, par conséquent, se répondre. A Florence, le sentiment des grands avantages de l'unité de la langue a prévalu, au grand profit de la discussion, et il faut surtout en remercier les Italiens.

« Les matières soumises au Congrès avaient-elles toutes un intérêt suffisant pour occuper avec fruit une grande et savante assemblée? C'est un point fort délicat, Messieurs, et sur lequel il convient de réserver votre avis, en plaçant sous vos yeux un court aperçu des travaux du Congrès. Mais si, par hasard, il était négatif, il importerait de vous rappeler que, déjà après la réunion de Bruxelles, la rédaction d'un programme intéressant était devenu chose fort difficile, et qu'à chaque session nouvelle, le problème devenait de plus en plus insoluble. Aussi, lorsque la commission organisatrice du Congrès de Florence nous fit, comme aux autres anciens délégués officiels, l'honneur de nous consulter sur les nouveaux sujets d'étude à soumettre à son examen, nous ne trouvâmes rien de mieux à lui conseiller que de préparer, pour la nouvelle assemblée, un projet de codification des décisions très-diverses et peut-être un peu confuses prises par ses devancières sur des sujets trop souvent identiques. En fait, les diverses commissions préparatoires, antérieures à celle de Florence s'étaient vues obligées de reprendre la plupart des projets d'enquêtes sta-

tistiques déjà examinés précédemment, pour en provoquer une nouvelle étude plus complète ou plus détaillée.

« Sous le bénéfice de cette observation, voici quelles ont été, conformément au programme soumis à ses délibérations, les résolutions de l'assemblée. Nous suivrons l'ordre dans lequel chaque question a été rapportée.

« Le Congrès a recommandé aux gouvernements :

1° Une description hydrographique des bassins, en ce qui concerne les eaux potables et nuisibles, utilisées ou non, souterraines ou extérieures, chaudes ou froides, dans leur rapport avec la physique terrestre, avec l'indication des usages de toute nature auxquels elles peuvent servir et auxquels elles servent réellement, de leur composition, etc.;

2° Un recensement périodique des animaux de ferme (race chevaline, mulassière, asine, bovine, ovine, porcine, caprine, galline), d'après la race, l'âge, le sexe et la destination;

3° Une statistique détaillée de chaque commune au point de vue des intérêts moraux et matériels, et particulièrement une statistique des grandes villes, des capitales surtout;

4° L'examen d'une proposition tendant à donner aux bureaux de statistique une organisation qui consacrerait, dans certaines limites, leur indépendance et leur liberté d'action;

5° Une statistique de la production, de la distribution, de la consommation des métaux précieux;

6° Une statistique a) des académies ou écoles de beaux-arts, faisant connaître leur organisation, leurs collections, la nature et le mode de l'enseignement, les concours, les prix, le nombre des élèves, les conditions d'admission, la nature des diplômes, les recettes et dépenses d'après leur nature; b) des écoles de dessin industriel; c) des galeries de tableaux; d) des conservatoires de musique; e) des archives nationales;

7° Une statistique cadastrale, dont les éléments seraient réunis conformément à une méthode qu'arrêterait le prochain congrès et qui ferait connaître les résultats de l'arpentage parcellaire, les cultures, leur produit brut et net, les rotations et autres détails du système agricole, le prix des denrées d'après les mercuriales, les sinistres, les salaires, les engrais, les frais d'exploitation de toute nature;

8° Une statistique des institutions de crédit foncier indiquant la législation hypothécaire et les dérogations à cette législation en leur faveur, particulièrement en ce qui concerne la procédure d'expropriation, l'importance de la dette hypothécaire du pays, le rapport des prêts au montant de cette dette, la nature, les conditions et le nombre des prêts classés d'après leur quotité, la nature des immeubles donnés en garantie, le nombre et l'importance des remboursements (anticipés ou non), la nature et le montant des titres émis, les dividendes annuels, etc.

9° Une statistique annuelle des causes des crimes jugés annuellement, avec l'indication des résultats des jugements, du nombre, de l'âge, de l'état civil, du degré d'instruction, du culte, de l'origine rurale et urbaine des accusés et de ceux de ces accusés qui ont ou non fait des aveux;

10° Une statistique annuelle de tous les délits et contraventions parvenus à la connaissance de l'autorité, avec des renseignements relatifs à la question de savoir si le prévenu ou inculpé a été ou non attaché à une société de patronage, société

libre ou gouvernementale, et, en cas d'affirmative, combien de temps a duré la protection qu'il en a reçue, et quelles ont été les causes qui la lui ont fait perdre;

11° Une statistique de l'état sanitaire des armées, contenant, par *arme et par lieu de garnison* a) des tableaux semestriels et annuels du mouvement des malades; b) des tableaux annuels des maladies et de la mortalité, selon l'âge et la durée du service; c) des tableaux nosographiques annuels indiquant les moyennes de journées de traitement par natures de maladie; d) des tableaux annuels des lésions traumatiques et des opérations chirurgicales;

12° Une statistique sanitaire du service naval d'après les bases établies par le Congrès de Londres;

13° Un dénombrement périodique des habitants, basé sur le principe de la population de fait (résidence momentanée, simple passage) et non de droit (domicile), avec la spécification, pour chaque administré, de la durée de son séjour dans la localité où il est recensé; — de la durée, en ce qui concerne les absents, de leur absence et de leur séjour au dehors;

Le dénombrement doit avoir lieu au moment où les habitants sont le plus sédentaires, c'est-à-dire à la fin ou au commencement de l'année. Aux renseignements à recueillir, conformément aux indications du Congrès de Bruxelles, on joindra la recherche du degré de consanguinité des mariés, et du nombre des enfants naturels;

14° Une statistique des bibliothèques publiques contenant les documents ci-après: origine, phases diverses, destination actuelle; nature des ouvrages dont la bibliothèque est particulièrement riche; indication des raretés bibliographiques; nombre des doubles et leur destination; état du catalogue; mode de publicité qui lui est donné; nombre, fonctions, traitements et conditions d'admission des employés; nombre moyen quotidien des lecteurs aux diverses saisons de l'année; nature des ouvrages le plus demandés; analyse des règlements en ce qui concerne les prêts à l'intérieur et au dehors; recettes et dépenses d'après leur nature; état des bâtiments, améliorations dont ils sont susceptibles, etc.;

15° Une statistique des musées nationaux, municipaux et particuliers, indiquant leur caractère général et spécial (égyptien, assyrien, étrusque, romain, etc., ou mixte); le classement scientifique ou purement décoratif des objets d'art qu'ils contiennent; la nature, l'origine, le degré d'ancienneté de ces objets, surtout en ce qui concerne l'époque préhistorique; la spécification des monuments relatifs aux langues, puis aux industries, aux arts, aux religions; la description des monnaies et médailles; celle des papyrus et autres objets fragiles et d'une conservation difficile; celle des monuments des divers âges modernes (moyen âge, renaissance); celle des objets déposés au musée et qui lui sont étrangers, ainsi que des objets déposés ailleurs et qui devraient faire partie de ses collections; l'indication des publications dont les musées ont été l'objet; l'analyse des mesures prises pour assurer la conservation des monuments historiques dispersés dans les provinces;

16° Une statistique périodique de la circulation fiduciaire, comprenant : a) les bilans des banques d'émission en ce qui concerne l'actif (encaisse, portefeuille, prêts à échéances diverses) et le passif (capital, dépôts, billets en circulation), avec l'indication des coupures; b) le montant du papier-monnaie émis (avec ou sans obligation d'encaisse métallique, portant ou ne portant pas intérêt) par l'État, les provinces, les communes, les corporations; c) les opérations des banques de compensation en ce qui concerne les lettres de change, les chèques et les warrants;

17° L'emploi d'une terminologie statistique uniforme par les directeurs des bureaux de statistique, qui devront se concerter à ce sujet et présenter au prochain Congrès le résultat de leurs travaux. Il leur est recommandé, quand ils emploient des dénominations nouvelles, d'en préciser le sens;

18° La préparation et la publication par les gouvernements, avec les éléments que fournissent les recensements et les relevés annuels du mouvement de l'état civil, de tables de mortalité destinées à être revisées à certains intervalles, dans la mesure des modifications dont la mortalité serait l'objet. Ces tables permettraient aux particuliers de sauvegarder leurs intérêts dans leurs stipulations avec les compagnies d'assurances sur la vie.

Les gouvernements sont invités, en outre, à prendre les mesures nécessaires pour que ces compagnies leur permettent de recueillir, sur leurs registres, tous les faits relatifs à la mortalité de leurs assurés.

« A ce programme, trop vaste peut-être, mais dont on ne saurait méconnaître la grandeur, le Congrès, déviant plus ou moins de sa mission purement statistique, a cru devoir joindre un certain nombre de *vœux*, parmi lesquels nous citerons les suivants :

1° Et, tout d'abord, le vœu traditionnel, qui fait honneur au Congrès auquel l'initiative en est due (celui de Bruxelles), relatif à l'uniformité des poids et mesures conformément au système métrique, et des monnaies sur la base du système décimal;

2° Invitation aux directeurs des observatoires de se concerter pour la communication réciproque d'un certain nombre d'observations météoriques faites dans des stations déterminées;

3° Invitation aux commissions organisatrices des Congrès à adresser désormais directement aux gouvernements les résolutions des Congrès;

4° Renvoi à une autre assemblée de l'examen des questions relatives à la réorganisation du Congrès;

5° Demande du renvoi aux Archives nationales de tous les documents ayant le caractère d'actes publics ou privés dans le sens juridique et diplomatique du mot; et de la conservation dans les bibliothèques de tous les autres écrits; — demande de la formation et publication des catalogues des archives; demande du dépôt dans des archives spéciales des actes notariés;

6° Demande de l'organisation, au sein de tous les Congrès ultérieurs, d'une section chargée de l'examen des questions de statistique dans leurs rapports avec la théorie des probabilités;

7° Invitation aux chefs des bureaux de statistique de préparer pour le prochain Congrès un tableau des poids, mesures et monnaies de leur pays, avec une réduction en poids, mesures et monnaies des principaux États;

8° Invitation au futur Congrès d'étudier la proposition de constituer, dans chaque État, un comité général de patronage pour tous les misérables;

9° Demande d'une enquête sur les moyens de pourvoir à l'insuffisance du service sanitaire des armées en campagne. Renouveau du vœu du Congrès de Berlin relatif aux soins à donner aux blessés sur les champs de bataille;

10° Demande de la suppression des lectures du soir dans les grandes bibliothèques publiques, et de la plus grande diffusion possible des bibliothèques scolaires, professionnelles et populaires. Vœux divers au point de vue de la bonne tenue des

bibliothèques publiques, des moyens d'en accroître l'utilité par l'amélioration des catalogues ou autrement;

11° Demande d'un échange régulier de reproductions et de *fac-simile* entre les divers musées de l'Europe; d'un échange de doubles pour les monnaies et médailles; d'un enseignement spécial pour la reproduction en plâtre des chefs-d'œuvre de l'art antique; de la formation d'un catalogue des monuments archéologiques dispersés dans les provinces ou appartenant à des particuliers, qui ne peuvent être déposés dans les musées.

« On voit que les vœux du Congrès ont été presque aussi nombreux que ses programmes purement statistiques, et que cette assemblée, étendant par degré les limites de sa compétence, a étudié les questions qui lui sont soumises, non plus au point de vue exclusif de la constatation des faits, mais encore des modifications à introduire dans les institutions dont le fonctionnement produit ces faits. Est-ce un bien, est-ce un mal? N'est-il pas à craindre, qu'ainsi amenée sur le terrain de la théorie, elle ne compromette son autorité scientifique, et que ses discussions ne perdent par degré ce calme, cette mesure, qui les a caractérisées jusqu'à ce jour et en a fait la force? Sans doute, il est bien difficile à une assemblée qui dresse le plan d'une enquête sur un grand intérêt économique ou social, de ne pas ouvrir le débat sur la nature de cet intérêt lui-même, sur les diverses considérations d'ordre général qu'il suscite; mais le Congrès de statistique peut-il oublier qu'il est d'autres réunions internationales dont la mission spéciale est précisément d'étudier les améliorations dont la science de l'État peut être l'objet? Peut-il oublier qu'il est surtout un Congrès officiel, convoqué par les gouvernements, et que les représentants de ces gouvernements ont une délégation spéciale et étroitement limitée? »

A. LEGOYT.

III.

RÉUNIONS PUBLIQUES DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. WOŁOWSKI, DE L'INSTITUT.

Procès-verbal de la cinquième séance (23 août 1867).

(SUITE ET FIN.)

M. Rapet, inspecteur général de l'instruction primaire, lit le mémoire ci-après sur la statistique de cette instruction et sur les moyens de l'établir exactement en France.

De la statistique de l'instruction primaire et de la manière de l'établir, particulièrement en France.

Aujourd'hui que l'instruction primaire est devenue une des questions qui, dans tous les pays, préoccupent le plus vivement l'opinion publique, se rendre un compte exact des faits est un point de la plus grande importance. Or, par la nature des choses, c'est celui sur lequel on est le moins d'accord.

Un des faits qu'il serait essentiel de connaître, est le nombre exact des élèves qui participent au bienfait de l'instruction. On remarque, à cet égard, entre les diverses nations, les différences les plus grandes, et l'on en a souvent tiré des conséquences sans fondement, parce qu'on a voulu comparer des choses qui n'ont point entre elles une analogie parfaite.

Ainsi, pour apprécier la manière dont l'instruction est répandue chez les différents peuples, on a souvent comparé le nombre des élèves qui, dans chaque pays, reçoivent l'instruction. La comparaison donnerait, en effet, des résultats exacts, si l'on pouvait savoir au juste quel est le nombre des élèves qui jouissent de ce bienfait ; mais encore faudrait-il connaître la mesure dans laquelle ils y participent. Or, nulle part on ne sait exactement le nombre des individus qui, sur une population donnée, ont reçu quelque instruction et encore moins quelle espèce d'instruction ils ont reçue.

On distingue bien, en général, chez tous les peuples, trois degrés principaux d'instruction qui, sous des noms différents, correspondent à ce qu'on nomme en France instruction *primaire*, *secondaire* et *supérieure*. Mais ces trois degrés ne sont pas si bien déterminés qu'ils n'empiètent quelquefois l'un sur l'autre, et que, dans quelques pays, l'un d'eux n'embrasse des matières qu'il ne comprend pas ailleurs. En Allemagne, par exemple, et en Angleterre, l'enseignement supérieur, celui des universités, comprend certaines parties importantes qui, en France, appartiennent à l'enseignement des lycées ou collèges. De même, la distinction qui existe en France entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, n'est point aussi tranchée dans d'autres pays. Ainsi, une grande partie des matières qui constituent l'enseignement intermédiaire nommé enseignement professionnel, industriel ou secondaire spécial, est donnée ailleurs, et surtout en Allemagne, dans des établissements qui, selon la nature ou la portée des études, se rattachent tantôt à l'enseignement secondaire et tantôt à l'enseignement primaire.

Un des premiers points sur lesquels il conviendrait de s'entendre, serait donc la détermination exacte des degrés d'enseignement. Si l'on reconnaît l'impossibilité de s'entendre sur ce point, qu'on admette aussi la nécessité de s'abstenir à l'avenir de comparaisons entre des choses réellement dissemblables, et surtout d'en vouloir tirer des conséquences rigoureuses. La distinction des degrés d'enseignement est d'autant plus importante, qu'en général on ne sait pas au juste le nombre des individus qui reçoivent de l'instruction ou n'en reçoivent point. La seule chose que l'on connaisse, c'est le nombre des élèves qui fréquentent les établissements d'éducation, et encore ne possède-t-on pas exactement celui des élèves que reçoivent annuellement les écoles primaires. On n'a surtout aucune certitude à l'égard des établissements privés. En outre, parmi ces élèves, les uns auront fréquenté les écoles pendant 2 ou 3 années seulement, les autres les fréquenteront peut-être pendant 15 ou 18 ans. Il y a plus, la durée de la fréquentation des écoles de divers degrés fût-elle la même partout, on n'en pourrait tirer encore aucune conséquence rigoureuse relativement à la propagation de l'enseignement dans une nation, si l'on n'avait le soin de faire connaître en même temps la durée de la vie moyenne chez ce peuple. On comprend, en effet, que chez un peuple où la vie moyenne est plus courte, un plus grand nombre d'élèves dans les écoles n'indique pas une plus grande somme d'instruction au sein de la population ; la partie de cette population qui est en âge de fréquenter les écoles, y est, en effet, beaucoup plus considérable que chez une nation où il y a peu d'enfants.

L'influence de la différence de longévité a, toutefois, bien moins d'importance que la différence dans la durée de la fréquentation de l'école. Or, cette durée varie énormément pour différentes raisons.

La première tient au degré d'enseignement. Tandis que l'enseignement pri-

naire se termine en général de 12 à 13 ans; l'enseignement intermédiaire va habituellement jusqu'à 15 ans; l'enseignement secondaire se termine en moyenne vers 18 ans, tandis que l'enseignement des facultés ou des universités, beaucoup plus élastique, retient les élèves jusqu'à 20 ou 22 ans et même plus.

Il importerait donc encore, dans les recherches de ce genre, de distinguer toujours les élèves qui reçoivent l'un ou l'autre enseignement: ce serait le seul moyen de fournir une base solide aux comparaisons qu'on voudrait établir entre les différents peuples.

On a vu plus haut que les différents degrés d'enseignement ne se correspondant pas exactement dans tous les pays, il en résulte que le temps employé par les élèves pour recevoir en apparence la même instruction, doit être plus ou moins long d'une nation à une autre. Il faudra, par exemple, pour recevoir l'instruction secondaire en France, plus de temps qu'en Allemagne, parce qu'elle embrasse chez nous des études qui, dans ce dernier pays, sont réservées à l'enseignement supérieur. Or, comme l'on ne connaît pas le nombre des élèves qui reçoivent l'enseignement secondaire, mais seulement celui des élèves qui, à un moment donné, fréquentent les établissements affectés à ce genre d'instruction, le pays où les élèves doivent y rester le plus longtemps pour parcourir le cercle des études aurait, à égalité d'élèves, un nombre moindre d'individus recevant l'enseignement secondaire. Si, par exemple, les études duraient 10 années dans un pays et 8 dans un autre, 1,000 élèves dans le premier n'indiqueraient pas un plus grand développement d'instruction que 800 dans cet autre.

C'est surtout au point de vue de l'instruction primaire que ces différences ont une très-grande valeur, et c'est surtout à ce point de vue que les comparaisons se font aujourd'hui. L'instruction primaire préoccupe, en effet, les esprits à un très-haut degré, parce qu'on a commencé à comprendre quel puissant intérêt elle a pour l'avenir des nations. Aussi est-il essentiel de faire, en ce qui concerne cette éducation des masses, la distinction entre les différents ordres d'enseignement. Or, c'est ce qu'on oublie quelquefois. Le plus souvent même, on réunit les élèves de tous les ordres d'enseignement, pour apprécier le degré d'instruction chez les différents peuples. Mais la durée de l'instruction, qui n'est guère en moyenne que de 4 à 5 ans dans l'enseignement primaire, est au moins de 10 ans pour les élèves qui font des études classiques, et de 15 pour ceux qui font des études supérieures. La proportion des élèves par rapport à la population varierait donc, d'un pays à un autre, pour un même nombre d'élèves, selon que le pays aurait une proportion plus ou moins considérable d'élèves recevant l'enseignement secondaire supérieur. Dans les pays, par exemple, où l'instruction primaire est encore peu répandue, les classes riches y reçoivent cependant à peu près la même instruction et dans la même proportion que chez les autres peuples. Elles contribueront donc à élever beaucoup plus, proportionnellement, le nombre des élèves qui paraissent y participer aux bienfaits de l'instruction.

Cependant, quelle que soit l'influence que ce mélange d'élèves faisant des études différentes puisse avoir sur l'appréciation de la diffusion de l'instruction primaire chez un peuple, elle n'est rien en comparaison de celle qu'exercent les différentes manières d'y estimer la durée de la fréquentation des écoles, ainsi que le nombre des enfants qui reçoivent l'instruction et celui des élèves qui en restent dépourvus.

Ce qu'on nomme l'âge scolaire, c'est-à-dire la période pendant laquelle les en-

enfants sont censés fréquenter l'école, varie, en effet, de 4 à 11 ans. Ainsi, chez certains peuples, il commence à 3 ans et finit à 14. Dans d'autres pays, l'âge scolaire est compris entre 6 à 7 ans et 12 à 13 ans. Enfin, dans quelques cas, les règlements fixent la limite supérieure à l'âge de 11 ans, en faisant commencer à 5 la limite inférieure. En Angleterre, par exemple, le nouveau Code qui régit aujourd'hui l'instruction primaire, limite à 11 ans l'âge des enfants admis à subir l'examen pour le plus élevé des six *standards* qui servent à déterminer le montant de la subvention à accorder aux écoles. Dans certains pays, on comprend, parmi les élèves des écoles primaires, les enfants qui fréquentent les salles d'asile; or, si dans quelques pays, comme l'Italie et l'Angleterre, les enfants des salles d'asile reçoivent réellement un commencement d'instruction (qui est même poussé assez loin en Italie, où ces établissements admettent des enfants de 8 et 9 ans), il n'en est pas de même dans d'autres pays, comme la France, où l'enseignement dans les asiles est réduit à une ébauche tellement rudimentaire qu'on ne peut réellement pas la considérer comme de l'instruction. Dans tous les cas, confondre des enfants de 3, 4 et 5 ans, qui ne peuvent réellement rien apprendre d'un peu sérieux, avec des élèves de 7 à 13 ans, à qui s'adresse l'enseignement primaire proprement dit, c'est augmenter le nombre des élèves profitant véritablement de l'instruction, d'un appoint considérable qui ne lui appartient pas du tout.

Il importerait donc de bien s'accorder sur ce qu'on doit entendre par instruction primaire, et, dans tous les cas, de ne comprendre, parmi les enfants recevant cette instruction, que ceux qui ont atteint l'âge où l'on peut réellement profiter de l'enseignement. Or, si, dans la famille, des enfants de 4 ou 5 ans sont déjà aptes à profiter des leçons individuelles données par le père ou la mère, il n'en saurait être de même dans les établissements publics, où, les élèves étant toujours réunis en certain nombre, l'enseignement a forcément quelque chose de formaliste et de dogmatique, toujours peu approprié au jeune âge. Aussi, c'est seulement par exception, peut-on dire, que les enfants au-dessous de 6 ans font quelques progrès dans l'enseignement proprement dit. Or, comme les recherches statistiques doivent s'appliquer aux généralités et non aux exceptions, il semblerait que, dans les recherches de ce genre, l'âge scolaire devrait commencer à 6 ans seulement.

Mais à quel âge conviendrait-il de fixer la limite supérieure? Faut-il même fixer une limite? Au premier abord, il semble que cette limite ait plus d'inconvénients que d'utilité. Pourquoi empêcher ceux qui veulent acquérir de l'instruction, de la recevoir à l'âge qu'ils préfèrent, et d'en acquérir autant et jusqu'à l'âge où ils le peuvent? N'est-ce pas aller contre le but de la société, dont l'intérêt est que chacun de ses membres ait la plus grande somme d'instruction compatible avec sa position? Mais la société qui doit, avant tout, se préoccuper du bien général, peut-elle, dans l'intérêt de quelques-uns, tolérer des arrangements de nature à nuire au plus grand nombre? Or, sous le rapport de l'enseignement, comme au point de vue de l'éducation, le mélange d'élèves d'âges trop différents a des inconvénients évidents pour le plus grand nombre, et particulièrement pour les plus jeunes.

Une limite paraît donc nécessaire. Mais si on la fixe trop haut, on tombe dans les inconvénients que nous venons de signaler. Si on la fixe trop bas, on tombe dans un excès plus dangereux, on compromet les véritables intérêts de l'instruction.

tion primaire. Aujourd'hui, par suite du désir qu'ont les parents de profiter le plus tôt possible du travail de leurs enfants, et par le fait même des progrès de l'enseignement, qui permettent d'arriver plus promptement à un certain degré d'instruction, il y a dans presque tous les pays une tendance à retirer les enfants de l'école à un âge de plus en plus précoce. En abaissant l'âge, on favorise précisément cette tendance égoïste des familles qui sacrifient à un faible gain présent l'avenir des enfants. C'est ce qu'a fait l'Angleterre dans son nouveau Code, qui continue, sous ce rapport, à provoquer de nombreuses réclamations.

En France, on paraît être resté dans des limites plus sages, en fixant l'âge scolaire entre 7 et 13 ans, ce qui assigne une durée moyenne de 6 ans pour la fréquentation de l'école. La fréquentation n'est pourtant point limitée à cette période; puisqu'on reçoit dans les écoles des enfants au-dessous de l'âge réglementaire de 7 ans, de même qu'on les y admet après 13 ans. Seulement, tandis qu'on n'établit pas de distinction entre les enfants dont l'âge est compris dans la période scolaire de 7 à 13 ans, les états annuels de situation comprennent une colonne spéciale pour les enfants qui ont moins de 7 ans et pour les élèves qui en ont plus de 13.

On sait donc, d'après ces états annuels, sauf les causes graves d'erreur, dont nous parlerons plus loin, le nombre total des élèves qui ont passé chaque année par les écoles primaires; on sait, de plus, combien il y en a dans ce nombre qui ont moins de 7 ans, combien ont de 7 à 13 ans, et combien ont plus de 13 ans. On peut donc savoir ainsi quel est le rapport des élèves des écoles primaires à la population de la France, mais on ne sait pas quel est le rapport du nombre des enfants qui vont aux écoles avec ceux qui sont en âge d'y aller. Pour cela, il faudrait savoir exactement quel est le nombre d'enfants compris entre tel et tel âge; c'est ce qu'aucune table de population ne fait connaître avec certitude. A plus forte raison, pour comparer les divers pays entre eux, il faudrait connaître à la fois le nombre des enfants d'un même âge qui vont aux écoles et le nombre exact de ceux qui sont en âge d'y aller. Je crois qu'on ne le sait avec certitude pour aucun pays, lors même qu'on en serait arrivé à s'entendre sur l'âge scolaire.

Resterait un autre moyen d'enquête : ce serait de constater le nombre des enfants qui ne fréquentent pas les écoles et ne reçoivent aucune instruction. C'est ce que l'administration a cherché à faire en France. Ainsi, dans les états de situation, elle fait inscrire dans une colonne spéciale le nombre des enfants qui, ayant atteint l'âge de 13 ans, n'ont fréquenté aucune école et n'ont reçu aucune instruction dans la maison paternelle. Mais il y a, à ce sujet, plusieurs remarques à faire.

La première, c'est que, s'il est possible de savoir ce nombre dans les villages où tout le monde se connaît, cela devient très-difficile dans les petites villes, et complètement impossible dans les grandes. Aussi est-on forcé de reconnaître que, dans tous ces cas, les nombres inscrits dans les colonnes sont, non pas des nombres effectifs, mais des nombres supposés ou tout au plus calculés d'après des données quelconques; on ne peut donc y avoir aucune confiance.

Il paraîtrait, en outre, qu'on n'est pas complètement d'accord sur la manière d'entendre les enfants qui ont atteint l'âge de 13 ans sans avoir fréquenté l'école. Il semble qu'il faudrait l'entendre des enfants qui, chaque année, atteignent leur treizième année, car s'il s'agissait de tous ceux qui ont dépassé leur treizième année sans avoir reçu d'instruction, à quel âge faudrait-il s'arrêter? Mais en admet-

tant même qu'on s'entendit et qu'on pût savoir ce nombre exactement, il ne ferait pas connaître celui des enfants qui ne reçoivent aucune instruction. En effet, supposons qu'il y eût, en nombre rond, dans une commune 10 enfants de chacun des âges de 7 à 8, de 8 à 9, de 9 à 10, de 10 à 11, de 11 à 12 et de 12 à 13, ce seront 60 enfants en âge d'aller à l'école. Admettons que, parmi ceux qui y vont, il y en ait 7 de 7 à 8 ans, 8 de 8 à 9, 8 de 9 à 10, 8 de 10 à 11, 7 de 11 à 12 et 6 de 12 à 13. Il y aura donc 44 enfants seulement qui auront fréquenté l'école sur 60 qui sont en âge d'y aller; et cependant il n'y aura que 4 enfants qui pourront être marqués comme ayant atteint dans l'année l'âge de 13 ans sans avoir reçu d'instruction. Quelle que fût, pour chaque âge, la proportion des élèves fréquentant l'école, il y aurait, chaque année, une différence analogue, et la réponse, fût-elle aussi exacte que possible, ne ferait pas du tout connaître la proportion des élèves qui restent dépourvus d'instruction. Aussi l'administration, malgré ses efforts pour arriver à la constatation de la vérité, a-t-elle été forcée de reconnaître son impuissance. Dans son *Rapport sur l'état de l'enseignement primaire en 1863*¹, le ministre s'exprimait ainsi sur cette question : « Si nous prenons, comme le veulent les règlements, pour limites de l'âge scolaire 7 et 13 ans, nous ne trouvons dans les écoles primaires, en 1863, que 3,133,540 enfants de cet âge sur 4,018,427 qui, d'après le recensement fait par les inspecteurs en 1863, doivent exister dans la France entière.

« Il y aurait donc pour les écoles primaires un déficit de 884,887 enfants de 7 à 13 ans. L'inspection universitaire ne le porte qu'à 692,678, mais elle doit rester dans ses évaluations au-dessous de la vérité, parce que les instituteurs n'ont pas les moyens de connaître, dans les grandes villes, le chiffre vrai des enfants qui ne fréquentent pas les écoles. »

Ainsi, voilà une différence de près de 200,000 enfants dans des évaluations recueillies par les mêmes moyens; car il ne peut pas être question d'un véritable recensement fait par les inspecteurs, puisqu'ils n'avaient aucun moyen de le faire; leurs renseignements sont puisés aux mêmes sources; ce sont ceux que leur ont fournis les instituteurs, et, dès lors, on ne s'explique plus la différence.

On avait pensé pouvoir arriver à se rendre un compte exact des progrès de l'instruction primaire en constatant, d'un côté, le nombre des enfants de 7 à 13 ans qui fréquentent les écoles, ainsi que cela a lieu effectivement dans les états de situation, d'après un moyen dont nous parlerons tout à l'heure, et d'un autre côté, le nombre des enfants du même âge qui n'y vont point. Mais cet expédient, auquel on a eu recours quelque temps, ne pouvait pas donner des résultats exacts. Car les enfants de 7 à 13 ans qui, à un moment donné, ne vont pas dans les écoles, ne restent pas tous dépourvus d'instruction. Des enfants de 7 à 8 ans et même de 9 ans, qui n'y vont point encore, les fréquenteront plus tard, et ils pourront même y aller bien au delà de 13 ans, précisément parce que, pour une raison ou une autre, on aura plus tardé à commencer leur instruction. Au contraire, des enfants au-dessous de 13 ans qui n'y vont plus, peuvent y être allés et avoir cessé de les fréquenter. Ils peuvent même y être allés plus longtemps que d'autres, parce qu'ils auraient commencé à les fréquenter bien avant 7 ans, ce qui leur aurait permis d'achever leur instruction beaucoup plus tôt.

On a donc renoncé avec raison à ce moyen, et l'administration, pour s'éclairer, a essayé de connaître combien d'enfants de plus de 8 ans et de moins de 11 ans ont passé en une année par les écoles publiques de garçons. Mais les renseignements contradictoires qu'elle a reçus, dit le rapport cité plus haut, ne lui permettent pas de donner un chiffre officiel; cependant elle a des raisons de croire que le nombre des enfants de cet âge qui ne sont pas venus à l'école et qui, par conséquent, n'ont reçu aucune instruction, n'aurait pas dépassé 200,000¹ ».

Si donc il est si difficile d'arriver à la connaissance exacte des faits dans un même pays, comment établir avec quelque certitude des comparaisons entre les divers pays, d'après des nombres recueillis de différentes manières et ne reposant pas sur les mêmes bases?

S'il est difficile de connaître la proportion des enfants qui reçoivent de l'instruction et de ceux qui en restent privés, rien ne semble plus facile, au premier abord, que de savoir exactement le nombre des enfants fréquentant les écoles. Et cependant, il est très-douteux qu'on connaisse ce nombre avec certitude dans aucun pays. On indique bien, chez les différents peuples qui publient des statistiques de l'instruction publique, le nombre des enfants qui ont suivi l'école dans une année ou pendant une période déterminée, mais on ne fait pas connaître comment ces nombres ont été recueillis; or, c'est en cela que consiste la difficulté.

Et d'abord, un premier doute se présente. Peut-on savoir, avec quelque exactitude, le nombre des enfants reçus dans les établissements particuliers? L'intérêt des personnes qui les dirigent n'est-il pas de déguiser le chiffre réel, et de l'enfler le plus souvent, afin d'augmenter l'importance supposée de l'établissement? En conséquence, il y aura, de ce côté, une cause d'erreurs d'autant plus grave, que le nombre des établissements particuliers sera plus considérable dans le pays et qu'ils y jouiront de plus de liberté.

Sera-t-on, du moins, plus heureux avec les écoles publiques? Ici, sans doute, on ne sera pas exposé à des fraudes ou à des erreurs volontaires: l'administration a le droit de prescrire toutes les mesures qu'elle croit propres à lui faire connaître la vérité. Mais peuvent-elles l'y conduire sûrement? On en jugera par l'analyse des moyens conseillés ou employés, à différentes reprises, en France.

Le moyen le plus simple semblerait être de compter tous les élèves présents à un jour donné dans les écoles. Mais ce moyen, excellent pour un recensement de la population, parce que les individus absents dans un lieu seraient nécessairement comptés dans un autre (à l'exception toutefois de ceux qui se trouveraient à l'étranger), ce moyen n'a plus la même valeur dans les écoles, où il y a, chaque jour, des élèves absents pour une cause ou pour une autre. Les élèves qui en seraient absents à un jour donné, ne seraient pas comptés ailleurs, et cependant ces élèves, quoique absents ce jour-là, ne devraient pas moins être comptés comme fréquentant l'école, puisqu'ils participent réellement au bienfait de l'instruction. Or, une foule de circonstances peuvent faire varier beaucoup, d'un lieu à un autre, le nombre des élèves présents à un jour donné. Les écoles ne sont pas également fréquentées toute l'année, et le maximum des présences n'y tombe pas partout aux mêmes mois. Dans les écoles mêmes où la fréquentation dure pendant toute l'année scolaire, le maximum diffère de l'hiver à l'été; dans les communes rurales, il tombe

dans les mois d'hiver, et en été dans les villes, époque du plus petit nombre de maladies ou d'incommodités. Ce maximum diffère même dans le même mois, suivant les jours de la semaine, et il ne tombe pas partout aux mêmes jours.

Comme les maîtres sont tenus d'inscrire, chaque jour, le nombre des élèves présents, on a eu l'idée de prendre la moyenne des élèves présents chaque mois dans l'école, et d'en déduire la moyenne des élèves présents pendant l'année. Mais ces moyennes donnent des nombres fort au-dessous de la vérité; c'est ainsi que, pendant un certain nombre d'années, nos statistiques accusaient, dans nos écoles, un nombre d'élèves bien inférieur à celui des enfants qui les fréquentaient réellement; de là des accroissements exagérés, lorsqu'on a changé la manière de compter le nombre des élèves.

En effet, pour avoir, dans ce système, des nombres exacts, il faudrait qu'aucun élève ne s'absentât de l'école dans le cours d'un mois; c'est ce qui n'a jamais lieu, même dans le cas où la fréquentation est le plus régulière. Soit maladie de leurs parents ou d'eux-mêmes, soit occupation dans la famille ou pour toute autre cause, il y a chaque jour un certain nombre d'élèves absents. La proportion, très-considérable dans les écoles gratuites, où elle atteint quelquefois le cinquième, sans descendre au-dessous du dixième, est moins élevée dans les écoles payantes ou semi-payantes; mais dans toutes, elle a une valeur dont il est impossible de ne pas se préoccuper. Qu'on ajoute à cet abaissement de la moyenne au-dessous du chiffre réel, la diminution des moyennes mensuelles pendant une partie des mois d'été, par suite de la désertion partielle des écoles, et l'on comprendra comment les moyennes donnent des nombres fort inférieurs à la réalité. Les élèves qui se sont absentés quelques jours dans le mois, ceux mêmes qui se sont absentés quelques mois dans l'année, et qui ont contribué, par leurs absences, à abaisser les moyennes mensuelles ou annuelles, n'en ont pas moins participé au bienfait de l'instruction, dans une moindre mesure, il est vrai, mais enfin dans une mesure quelconque. Il convient donc de les comprendre dans une statistique de l'instruction primaire.

On se rapprocherait davantage de la vérité, si l'on prenait, comme on l'a fait quelquefois, la moyenne du mois qui a compté le plus de présences dans chaque école; mais on s'en écarterait, toujours, puisque des élèves qui s'absenteraient un jour seulement, diminueraient le total, tout en ayant largement profité de l'école.

Enfin, on s'en écarterait encore moins en prenant le maximum des élèves présents à l'école, quel que soit le jour où ce maximum se soit rencontré; c'est, en effet, le parti auquel on a eu souvent recours. Ce moyen est le plus exact, et cependant il ne le serait d'une manière absolue qu'à la condition qu'il se rencontrerait un jour dans l'année où pas un des élèves ne se serait absenté.

Ces divers procédés, qui ont été employés successivement, et quelquefois même simultanément, par les différents fonctionnaires chargés de dresser les états de l'instruction primaire en France, ces procédés présentent tous des causes d'erreurs. Le seul moyen de les éviter est un relevé nominatif, qui ferait connaître le nombre de tous les élèves qui ont fréquenté chaque école pendant l'année.

C'est à ce moyen que l'administration s'est arrêtée, en profitant, pour évaluer le nombre des élèves, de l'existence du *registre matricule*, dont la tenue est prescrite dans chaque école depuis une dizaine d'années. Malheureusement, en appliquant à cet usage un registre qui avait primitivement une autre fin, on ne s'est pas préoccupé des moyens de l'approprier à sa nouvelle destination.

Sur ce registre, on inscrit tous les enfants présents à l'école au commencement de l'année, en leur donnant un numéro d'ordre à partir de 1; puis, successivement, on inscrit tous les enfants qui se présentent pour suivre l'école, en continuant la série des numéros jusqu'à la fin de l'année. S'il y a, par exemple, 45 élèves fréquentant l'école au commencement de l'année, on les inscrit sous les n^{os} 1 à 45; puis, s'il s'en présente 25 nouveaux dans le courant de l'année, on les inscrit sous les n^{os} 46 à 70, de sorte que le dernier numéro donne le total des élèves qui ont fréquenté l'école dans l'année.

Ce registre a eu, dans le principe, un but financier. C'était un moyen de constatation imaginé pour faire connaître les sommes dues chaque mois par les élèves présents à l'école. Utile dans les écoles payantes, et pour les élèves payants seulement, on en a étendu l'emploi à toutes les écoles, même à celles où règne la gratuité absolue. Mais excellent tant qu'on se bornait à le faire servir à l'objet pour lequel il avait été créé, il est devenu une cause d'erreurs très-graves depuis qu'on l'a appliqué à un autre usage.

Il fait, en effet, compter souvent le même élève deux fois; puis il fait figurer, comme ayant fréquenté l'école en même temps, des élèves qui ne l'ont fréquentée qu'à des époques différentes, l'un après l'autre.

Ainsi, chaque enfant devant être inscrit sur le registre matricule dès son entrée à l'école, un élève qui quitte une école dans le cours de l'année pour aller dans une autre, se trouve inscrit sur les registres des deux écoles à la fois. Or, ce cas, moins fréquent dans les écoles fréquentées par la population adonnée aux travaux agricoles, l'est, au contraire, beaucoup dans les écoles qui reçoivent les enfants des familles ouvrières, aux mœurs plus nomades, et dont les déplacements sont souvent nécessités par les exigences du travail. Ces doubles inscriptions sont surtout excessivement nombreuses dans les grandes villes, où elles faussent tous les résultats.

Mais ce n'est là que la moindre cause d'erreur; la plus grande consiste dans la différence qui existe entre la période embrassée par le registre matricule et la période scolaire. Tandis que l'année scolaire commence généralement en France au mois d'octobre, pour se terminer au mois de septembre suivant, le registre matricule, créé dans des intentions financières, embrasse l'année civile, d'après laquelle se règlent tous les comptes en France. Or, c'est de cette différence que provient le grand défaut d'un système qui ne fait plus compter les élèves présents dans les écoles à un moment donné, mais bien tous ceux qui y viennent successivement dans le cours d'une année. On compte ainsi des élèves qui ne fréquentent pas l'école à la fois, mais à des époques différentes, et on les ajoute les uns aux autres, absolument comme si, pour faire le recensement de la population dans un pays, on comptait tous les individus existants au 1^{er} janvier, et qu'on y ajoutât tous les enfants qui naîtraient dans l'année, sans déduire les individus décédés dans le même laps de temps.

Cette comparaison donne une idée exacte de l'erreur que fait commettre le registre matricule, avec cette différence que l'erreur sur le recensement d'une population serait égale seulement à une fraction ayant pour dénominateur le chiffre qui représente la vie moyenne dans le pays, tandis que l'erreur sur la population des écoles est beaucoup plus considérable. Elle est égale à une fraction ayant pour dénominateur le chiffre qui représente la durée moyenne de la fréquentation des écoles.

En effet, chaque année de nouveaux élèves entrent à l'école, pour y commencer leur instruction, mais chaque année aussi un nombre à peu près égal d'élèves la quitte pour n'y plus revenir. Les premiers arrivent, en général, au commencement de l'année scolaire, vers le mois d'octobre, et les autres partent à l'approche des vacances, au mois de juillet et d'août; les uns remplacent les autres, comme on voit; ils naissent en quelque sorte pour l'école, comme les autres y meurent, et cependant on les fait figurer sur les états comme s'ils avaient été présents à l'école en même temps. C'est absolument comme si, pour établir la population d'un lycée pouvant contenir 160 élèves, par exemple, et dont tous les dortoirs seraient pleins, on ajoutait à un chiffre normal une vingtaine d'élèves qui entreraient dans les classes élémentaires, au mois d'octobre, sans en déduire une vingtaine de rhétoriciens qui seraient partis aux vacances. On représenterait ainsi par 180 élèves la population d'un lycée qui ne peut en contenir que 160.

Une chose exactement semblable se passe dans les écoles, mais la différence est encore plus grande. Car la durée moyenne de la fréquentation est tout au plus de cinq années. Supposons-la toutefois de six ans: ce sera chaque année un sixième de nouveaux élèves qui viendra remplacer un sixième d'élèves sortant de l'école après avoir achevé leur instruction. Il y aura donc, dans ce cas, un sixième d'élèves porté en trop sur les états. Si les écoles reçoivent effectivement 3,600,000 élèves, les états en accuseront 4,200,000. L'erreur sera plus considérable, si la durée de la fréquentation est moindre. Si elle n'était que de cinq ans, ou de quatre ans, l'accroissement fictif résultant de cette manière de compter les élèves serait égal à $\frac{1}{5}$ et même à $\frac{1}{4}$.

C'est ainsi qu'à mesure que l'usage du registre matricule a été adopté dans les départements, on a vu le nombre des élèves s'accroître brusquement, et quelques administrateurs se sont même fait honneur d'un accroissement qui était en grande partie fictif. A Paris, où l'adoption du registre matricule a coïncidé avec l'annexion des communes suburbaines, il a accusé d'une année à l'autre 56,000 enfants de plus dans les écoles, ce qui a rendu impossibles tous les calculs que l'administration municipale pouvait faire pour connaître les nouveaux besoins auxquels elle avait à pourvoir. Mais c'est surtout dans les départements où l'instruction est très-florissante qu'on est arrivé à de singuliers résultats. Ainsi le préfet du Bas-Rhin a pu, dans son rapport au conseil général, en 1861, féliciter spirituellement le département de se trouver, sous ce rapport, dans une situation si prospère que, grâce au registre matricule, il se trouvait plus d'enfants dans les écoles qu'il n'y en avait dans le département. La même année, le préfet des Ardennes, en annonçant au conseil général une augmentation d'environ 6,000 élèves sur l'année précédente, l'avertissait qu'il ne devait pas se livrer à de trop agréables illusions, parce que cet accroissement considérable tenait à l'introduction du registre matricule.

Précisément à la même époque il se produisait en Irlande un accroissement remarquable dans la population des écoles, mais il était également dû à la manière de compter le nombre des élèves. La même année encore, la *Revue d'Édimbourg*, dans un article sur l'*Éducation populaire en Angleterre* (juillet 1861), déclarait n'avoir aucune confiance dans la proportion de 1 élève sur 7.7 habitants donnée pour ce pays, et elle s'appuyait sur l'autorité des commissaires chargés de la grande enquête de 1858 à 1861. M. Senior émettait les mêmes doutes dans ses *Suggestions on popular education*. Si le temps le permettait, nous montrerions qu'on peut con-

servir des doutes analogues sur les nombres accusés par les statistiques dans d'autres pays. Mais revenons à la France, où nous pouvons appuyer sur des documents précis l'influence que la manière d'opérer exerce sur les nombres.

Le registre matricule, qui donne des résultats exagérés quant au nombre des enfants fréquentant les écoles, les affaiblit, au contraire, en ce qui concerne un point non moins important, la durée de la fréquentation annuelle.

Chaque enfant qui a fréquenté l'école durant le cours d'un mois, étant porté sur le registre dans la colonne correspondant à ce mois, on voit tout de suite combien d'élèves l'ont fréquentée quelques mois seulement, ou 9, 10 ou pendant les 11 mois qui constituent l'année scolaire entière, en y ajoutant le mois de vacances. Mais la différence entre l'année scolaire, commençant au mois d'octobre, et l'année civile ou financière, à laquelle correspond le registre et qui commence au 1^{er} janvier, entraîne, comme on va voir, à commettre les plus graves erreurs.

Ainsi, d'après la dernière statistique publiée par l'administration, sur 4,515,967 élèves ayant fréquenté les écoles en 1866, 1,845,847 seulement les auraient suivies pendant 11 mois. On en compte, au contraire, 651,467 qui n'y seraient allés que pendant 1, 2 ou 3 mois, c'est-à-dire qui n'auraient guère fait qu'y paraître. On sait bien que, dans les campagnes, il y a malheureusement encore beaucoup d'enfants n'allant à l'école que pendant 7 ou 8 mois, et la quittant en été pour vaquer aux travaux des champs. Mais un si grand nombre d'enfants qui n'y font qu'une apparition de 1 ou 2 mois, ne se comprendrait plus. C'est qu'en effet, le nombre des enfants qui fréquentent l'école toute l'année est considérablement affaibli, tandis que celui des enfants qui n'y vont que quelques mois est exagéré dans la même proportion.

Voici pourquoi :

Chaque année, un nombre d'élèves proportionné à la moyenne de la durée de l'écolage dans le pays quitte l'école, après avoir fini les études que leurs parents voulaient leur faire faire. Ils partent au mois d'août, par exemple, et, en conséquence, ils figurent cette année au registre matricule comme n'ayant fréquenté l'école que 8 mois. Et cependant ils y sont allés en réalité pendant toute l'année scolaire (d'octobre à août).

Au contraire, un nombre à peu près égal d'enfants, commençant leur instruction, viennent à l'école, chaque année, pour la première fois, au mois d'octobre ou de novembre. Ils ne figureront, en conséquence, sur le registre matricule que pour une fréquentation de 2 ou 3 mois; et cependant encore ces enfants, pour la plupart, fréquenteront l'école pendant toute l'année. D'un côté comme de l'autre, le nombre des enfants fréquentant l'école toute l'année ou pendant la plus grande partie de l'année, est considérablement diminué. Il pourrait être diminué de moitié si la durée de l'écolage était en moyenne de 4 années.

Par ces exemples empruntés à la France, sur laquelle nous pouvions donner des renseignements précis, nous avons fait comprendre de combien de difficultés est entourée une bonne statistique de l'instruction publique, et combien on est loin d'avoir, dans chaque pays, des données exactement comparatives.

En résumé, pour arriver à une comparaison rationnelle de l'état de l'instruction dans chaque pays, il serait nécessaire d'observer les conditions suivantes :

1^o Distinguer les divers degrés d'instruction dans chaque pays, en faisant connaître les années et les branches d'instruction que chacun embrasse;

2° Séparer les élèves appartenant aux divers degrés d'instruction.

En ce qui concerne spécialement l'instruction primaire :

1° Distinguer les élèves des écoles primaires proprement dites, des enfants des salles d'asile (*Infants' schools, scuole infantili, Kindergarten*) et des élèves des classes d'adultes;

2° Faire connaître les limites dans lesquelles est compris l'âge scolaire;

3° S'entendre sur la manière de compter le nombre des élèves qui fréquentent l'école chaque année;

4° Faire connaître la durée de la fréquentation par année et la durée totale de l'écolage;

5° S'entendre sur la manière d'apprécier l'instruction des adultes dans chaque pays.

Cette lecture, accueillie, comme la précédente, avec un vif intérêt, n'amène aucune discussion.

Le programme des séances publiques de la Société étant épuisé, *M. de Lucca* se lève et prononce le discours suivant :

« Je ne veux pas quitter cette réunion et me séparer des hommes distingués ou éminents qui la composent, sans leur faire part du sentiment qui m'a animé à mon entrée dans cette enceinte et n'a fait que s'accroître avec les discussions auxquelles je viens d'assister. C'est un sentiment de vive reconnaissance pour les auteurs de ce congrès international, qui nous a fourni l'occasion de nous connaître et de nous estimer mutuellement. Je dois un remerciement particulier à notre illustre président pour l'exquise courtoisie avec laquelle il a dirigé ces débats, et, en outre, un tribut d'estime bien mérité pour la profonde connaissance dont il a fait preuve des matières soumises à notre examen. *M. le secrétaire perpétuel de la Société, M. Legoyt*, a droit également à notre reconnaissance pour la part qu'il a prise à l'organisation de ce congrès, dont l'initiative lui est due, pour la préparation du savant programme que nous venons de discuter, enfin pour les deux très-intéressantes communications qu'il a bien voulu nous faire. En offrant ces témoignages de gratitude, je crois être l'organe spécial des étrangers présents à ce congrès. Il est certain que c'est surtout pour eux que la Société de statistique de Paris a ouvert ces conférences, et ils n'oublieront pas, je crois, les six journées qu'ils ont passées ici comme en famille. Pour moi, elles seront un des meilleurs souvenirs que j'emporterai de ce pays de France, si hospitalier, si cordial pour tous ceux qui viennent le visiter et prendre part au grand mouvement intellectuel dont il est le théâtre.

« Cette réunion, Messieurs; n'a pas eu seulement, à mes yeux, un vif intérêt scientifique; nous en avons recueilli un autre fruit, d'une saveur toute particulière. Nous y avons appris que, en venant fraterniser sur le terrain neutre de la science, nous pouvons former des relations essentiellement favorables au maintien de la concorde, de la bonne harmonie entre les pays que nous représentons. Aussi serait-il vivement à désirer que les congrès de cette nature devinssent de plus en plus fréquents, et que, notamment, la Société de statistique de Paris fit de nouveau, et à des intervalles rapprochés, un nouvel appel à notre dévouement pour la science qu'elle représente avec une si haute distinction. » (*Applaudissements unanimes et réitérés.*)

M. Wolowski. « A mon tour, je viens remercier, au nom de la Société que j'ai

l'honneur de présider, les savants, Français ou étrangers, qui ont bien voulu venir prendre part à nos travaux.

« En donnant une plus grande publicité à ces réunions, nous les aurions vendues probablement plus nombreuses; mais il eût été difficile d'y rencontrer plus d'hommes dévoués à la science que nous cultivons en commun.

« Je vous remercie, M. de Lucca¹, de tout ce qu'il vous a plu de dire de bienveillant pour le président de cette assemblée; mais son mérite n'a pas été grand, car sa tâche a été singulièrement facilitée par le concours qu'il a trouvé dans tous ses membres. Les débats auxquels nous venons d'assister ont été remarquables, en effet, non moins par la modération de la forme, que par la solidité du fond; nous avons pu différer d'opinion, mais nous avons toujours été réunis par une mutuelle estime.

« Vous avez raison, M. de Lucca, la France fut, est, et sera toujours hospitalière pour les étrangers; elle les accueillera toujours avec la plus vive sympathie, lorsqu'ils viendront lui apporter le tribut précieux de leurs lumières; elle leur tendra toujours une main fraternelle quand ils seront animés envers elle des sentiments dont vous venez de vous rendre l'éloquent interprète.

« Je suis également de votre avis, lorsque vous considérez des réunions de cette nature comme pouvant exercer une influence favorable sur le développement des rapports d'amitié que nous voudrions voir se former entre tous les pays sans distinction de race, d'origine et d'importance. Il est impossible, en effet, que, après avoir appris ici à nous estimer, à nous aimer peut-être, nous ne reportions pas sur les pays auxquels appartiennent les hommes qui ont ainsi conquis nos sympathies, une partie des sentiments que nous leur avons voués. Aussi ne dépendra-t-il pas de moi que la Société de statistique de Paris ne multiplie ces réunions publiques dont vous venez, Messieurs, de consacrer le succès, et tous les membres français de cette Société seront heureux de vous offrir de nouveau, et le plus souvent possible, la plus cordiale et la plus affectueuse hospitalité. » (*Applaudissements prolongés.*)

La séance est levée à la suite de ce discours.
